



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE LA TORTURE ET DE DETENTION ARBITRAIRE (PAVIT)

A

KAMITUGA, PROVINCE DU SUD-KIVU, EST DE LA R.D. CONGO

Rapport d'activité : Deuxième semestre 2004

31 Décembre 2004

WEBSITE : www.kaf-africa.org

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

AVERTISSEMENT:

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit sans citer la source.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Prologue

« Bruits de botte à l'Est de la R.D.CONGO », « la transition congolaise encore mise en péril », « la paix sous-régionale de nouveau menacée », « le RWANDA prêt à se lancer dans une 3^e guerre sur le sol congolais »... Titres effrayants et pour le moins source de panique pour une population qui ne vaincra plus jamais la psychose des guerres à force d'être meurtrie, massacrée, pillée, violée, malmenée de différentes façons.

Nous sommes là en fin novembre 2004. Le président de la république rwandaise, Paul KAGAME, vient d'annoncer à la face du monde que son pays est bien forcé de prendre acte de l'incapacité de l'ONU et de la R.D.CONGO à éradiquer la menace des « forces génocidaires », les fameux INTERAHAMWE accusés de mener des attaques contre le Rwanda à partir du CONGO. Pour certains analystes, le gouvernement rwandais, à court de moyens, s'appuie sur ce prétexte, devenu classique, pour revenir s'approvisionner en minerais et autres pierres précieuses qui sont devenus la source de survie du pays des mille collines, décidément pas capable de nourrir son peuple.

Guerre économique ou pas, il n'en demeure pas moins vrai qu'il s'agit bien de l'éventualité de nouveaux affrontements représentant pour le commun des congolais le retour du cauchemar. Les militaires de l'APR (armée patriotique rwandaise) sont en effet restés, dans l'Est du Congo, tristement célèbres pour la sauvagerie des traitements qu'ils infligent à la population civile : Villages brûlés, femmes et fillettes violées, personnes enterrées vivantes, massacres à grande échelle comme à KASIKA et à MAKOBOLA, pillages systématiques comme lors de événements de

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

mai-juin 2004 à Bukavu, etc. Autre conséquence non moins effrayante, le retour des soldats rwandais implique rappel des clivages entre congolais aussi bien à KINSHASA qu'à l'EST où les populations soi-disant rwandophones, accusées de pactiser avec leur pays d'origine contre les intérêts du CONGO, verront revenir dans les débats le fondement de leur appartenance au pays de LUMUMBA et la sincérité de leur amour à la patrie dont ils se réclament.

Pour plus d'un observateur, le pays va plus mal que jamais. Pour sûr, la plaie laissée par les mutins NKUNDA et MUTEBUTSI dans la ville de BUKAVU en mai-juin dernier (lire notre 1^e rapport semestriel 2004) est loin de se cicatriser et l'approche des échéances électorales sur lesquelles bien d'esprits se concentraient déjà risque un report aux calendes grecques.

Selon toute évidence, dans cette partie Est de la R.D.CONGO où la fondation KAF mène ses activités de dépistage volontaire du VIH/SIDA et d'assistance judiciaire, médicale et alimentaire aux victimes de torture et autres détenus, la situation sécuritaire est on ne peut plus inquiétante...

Mais là à KAMITUGA, dans l'arrière province du SUD-KIVU, à 180 km de la ville de BUKAVU, des nombreux détenus espèrent une visite qui pour plus d'un représente la fin de la captivité ou le gage d'un traitement plus humain. Au nom de ce devoir sacré, les activistes de KAF ont dû, encore une fois, braver le danger.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

INTRODUCTION : Contexte général

A l'occasion de notre visite des prisons de la ville de KAMITUGA en novembre-décembre 2004, la cité paraît plus vivante, les activités commerciales tiennent le coup en dépit du coût élevé des produits d'usage courant en provenance de BUKAVU, produits pour lesquels la seule voie de transport demeure la voie aérienne. Ici le prix des savons, sucres, riz, allumettes, sel de cuisine,...est, dans le meilleur des cas, le double, mais bien souvent le triple, voire même le quadruple du prix du même produit à BUKAVU, à seulement 180 kms au Nord-'Est.

Les activités agricoles reprennent timidement, mais, il faut bien faire avec la fertilité de plus en plus faible dans les abords immédiats de la cité, ce qui pousse les femmes à s'enfoncer plus loin dans la forêt à la recherche de terrains assurant un rendement plus encourageant. Mais le spectre des exactions éventuelles rôde toujours dans la brousse. Certes, les groupes armés semblent plus contrôlés, les forces de défense populaire, les fameux MAI-MAI ayant maintenant le contrôle officiel de la cité : Les forces armées régulières sont commandées par le colonel ALUNDA, un ex-chef Mai-Mai, fils du terroir, qui semble avoir la main mise sur ses hommes. Mais des témoignages concordants assurent qu'il n'est pas toujours heureux de rencontrer un soldat dans un endroit isolé

De manière plus apparente, les plus grands griefs portés contre les militaires ont trait à la compétence judiciaire qu'ils semblent s'être arrogée. Sans garantie d'impartialité, de respect des droits de l'accusé et, en définitive, de justice, les

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

soldats reçoivent des plaintes, procèdent à des arrestations et infligent parfois un traitement humiliant ou inhumain aux coupables présumés. Pourtant, le code congolais d'organisation et compétence judiciaire affirme et est bâti sur le principe du monopole des fonctions judiciaires reconnues aux cours et tribunaux régulièrement implantés sur l'étendue du territoire national. Sur terrain, ce principe demeure lettre morte. *Dans un village situé à près de 20km de KAMITUGA des **militaires ont, au mois d'octobre 2004, promené nues des femmes accusées de sorcellerie sans être inquiétés le moins du monde...encore une fois l'impunité règne.***

Autre inquiétude de la population, et surtout des femmes cultivatrices, la présence toujours permanente et peu rassurante des forces négatives d'origine rwandaise, les fameux INTERAHAMWE, dont la présence est signalée « à seulement deux heures de marche d'ici, vers ISOPO », nous renseigne un habitant de KAMITUGA. Des témoignages concordants font état d'activités commerciales, encore clandestines de certains éléments de ces groupes incontrôlés soucieux de mener une vie plus apaisée. Signe d'une reconversion ? L'avenir en décidera. *Nous pouvons néanmoins dire que les **agissements de certains agents étatiques** à Kamituga **restent encore conformes à l'article 1 de la Convention** des nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.*

I^e Partie :SITUATION CARCERALE DE LA CITE DE KAMITUGA :

1. état physique des cachots

La situation carcérale est, en cette fin d'année, toujours aussi dramatique. L'amigo de KATUNGA aura réalisé, en date du 2 décembre 2004, la première année de sa

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

démolition. On se souviendra que c'est en début du mois de décembre 2003 que cet amigo avait été démoli par des élèves manifestants, descendus dans les rues de KAMITUGA pour dénoncer le meurtre de leur sentinelle (lire notre 2^e rapport semestriel 2003). Depuis lors, le cachot, construit en bois, a gardé un état délabré laissant trop des trous dans ses murs, ce qui doit soumettre au calvaire du froid les détenus à la tombée de la nuit.

Dans son premier rapport semestriel 2004, KAF avait pourtant tiré la sonnette d'alarme sur l'état délabré de ce cachot qui requérait une intervention rapide de quelque bonne volonté en vue de sa reconstruction. Malheureusement, plutôt que de voir les conditions de détention s'améliorer, force est de constater qu'à KATUNGA la situation semble aller de mal en pis. En effet, la première cellule bricolée superficiellement n'a pas encore réuni le *minimum de conditions humaines de détention que déjà l'autre cellule, celle autrefois réservée aux femmes, a elle aussi été grossièrement « réparée »* pour accueillir déjà une population carcérale. Certes, il n'était point question de continuer à faire passer aux femmes des nuits sur la véranda, pratiquement à *la belle étoile faute d'un cachot leur réservé, mais la solution trouvée est loin d'être satisfaisante et suscite des inquiétudes de la part de KAF.*

De l'autre côté de la prison de MERO, s'observe une relative stabilité des conditions de détention. Une des cellules dont la charpente avait été emportée par le vent est en cours de réparation, mais les autorités locales se plaignent des moyens limités et accusent une absence de participation de quelque institution publique ou privée en vue de la finalisation des travaux. Face à ce, KAF a donné une contribution symbolique. Mais entre temps, l'amigo de MERO est toujours dans un état d'insalubrité déplorable. Une odeur insupportable se dégage des cellules chaque fois

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

que les portes en sont ouvertes, ce qui donne une idée sur le calvaire des détenus, dont certains sont des femmes portant des bébés en âge d'allaitement. Cela est dû à l'absence de l'aération et des fenêtres dans ledites cellules.

En définitive, ce tour d'horizon de la situation carcérale de la cité minière finit par une note positive due à l'absence de détenus dans la **prison** dite « **du bureau II** ». L'on se souviendra que KAF avait fustigé dans ses rapports précédents le fait ce lieu de détention ne soit rien de plus qu'un *ancien laboratoire chimique de la SOMINKI, jamais désinfecté et qui exposait donc ses pensionnaires à toutes sortes de maladies à court ou à moyen terme. KAF se félicite de la fermeture de cet amigo et encourage les autorités locales à plus de considérations pour les personnes en détention.*

2. Traitement des détenus

L'article 20, alinéa 4 de la constitution congolaise de la transition stipule ce qui suit :«Tout détenu doit bénéficier d'un traitement qui préserve sa vie, sa santé physique et mentale ainsi que sa dignité ».

A KAMITUGA pourtant, le traitement des détenus demeure un souci majeur dans la mesure où la santé physique ou mentale des prisonniers emportant droit aux soins des santé en cas de maladie, droit à une alimentation saine et suffisante, droit à recevoir la visite de ses proches...sont une bien maigre préoccupation pour les autorités carcérales.

2. 1.Santé des personnes en détention

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Parmi les détenus visités, un certain nombre se plaint de problèmes de santé contractés en détention, problèmes que les gardiens relativisent en arguant que les prisonniers inventent des histoires. Pourtant, KAF soutient que les gardiens de prison n'ayant aucune qualification ni compétence pour objectiver une plainte, les prisonniers devraient être mis en possibilité de consulter un professionnel de santé compétent. **Mr Justin MUNGWAKONKWA détenu à KATUNGA**, par exemple, portait une plaie infectée à la jambe droite mais n'avait toujours pas pu rencontrer un infirmier pour les soins, bien que sa famille soit disposée à payer ces soins. En conséquence, nous a-t-il raconté, il avait des accès de fièvre à la tombée de la nuit et des maux de tête contre lesquels il ne pouvait recevoir aucun calmant. Nous avons insisté pour que ce jeune homme dont la plaie, grossièrement traitée, mais infectée des microbes a pu accéder à un médecin de l'hôpital général de KAMITUGA. Un autre détenu du même cachot de KATUNGA, nommé **KITETE MBILIZI** était tout bonnement couché sur le sol, recroquevillé sur lui-même et incapable de bouger. Il y séjournait sans aucun motif valable. Il y a contracté une grippe. **Mr SENGI MWALI**, lui par contre avait été arrêté, avec deux de ses consorts à KITINDI en territoire de SHABUNDA, à 105 km de KAMITUGA et avait dû subir un transfert de plusieurs jours de marche à pieds, sous escorte, à travers la forêt. Depuis leur arrivée à KAMITUGA, ils se plaignent de maux de tête mais personne ne prête attention à leurs plaintes.

2. 2. Alimentation des prisonniers

Des deux amigoss visités, il s'avère que les détenus sont alimentés très irrégulièrement, pour une moyenne d'un repas par jour, dans les meilleurs des cas. Cette nourriture provient des familles et proches des détenus, ceux-ci menant eux-

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

mêmes une vie de misère. Dans ces contrées paysannes où les familles les plus heureuses ont deux repas par jour, le premier très tôt le matin et l'autre souvent très tard le soir, la solidarité de la famille à l'égard des membres enfermés au cachot est souvent très limitée. Il faut y ajouter que bien souvent, lorsque c'est le père de famille qui est enfermé, les moyens de subsistance de la famille sont considérablement réduits par ce faire. A KATUNGA, par exemple, Mr MUSIWA KALUZI, détenu depuis 10 jours, n'a pu nous cacher qu'il n'avait eu accès, depuis son arrestation, qu'à une moyenne de 1 repas par jour et que depuis la veille au matin, il n'avait rien pu se mettre sous la dent.

Par ailleurs, même les rares repas que les détenus peuvent s'offrir sont loin d'être suffisants car une solidarité louable veut qu'au cachot, celui qui obtient à manger partage avec ses compagnons de misère. Ce qui fait que les prisonniers qui viennent des villages lointains (Kamituga, Kitindi, Kibe, Shabunda, etc) de Kamituga, ne vivent que grâce à la solidarité des autres prisonniers.

Or, la moyenne de détenus dans les deux cellules que KAF a pu visiter en ce mois de novembre est de près de 22 détenus par cellule d'hommes et de 4 par cellule de femme sur une surface de 5 mètres sur 4. Un chiffre trop important, surtout chez les hommes, qui rend insignifiant tout repas partagé.

Il faudrait ajouter à ces difficultés matérielles, des difficultés procédurales qui découragent les visites. En effet, suivant une pratique qui a cours dans plusieurs lieux de détention du CONGO, les personnes qui rapportent à manger aux prisonniers doivent payer au policier de garde une somme d'argent variable selon les humeurs du gardien, les sympathies ou les antipathies que le détenu bénéficiaire suscite auprès de ses geôliers, etc. Le pire c'est que cette pratique condamnable ne

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

souffre aucune dérogation, et bien souvent des femmes imprévoyantes rentrent tristement leur repas en mains.

Comme KAF ne cessera jamais de le dire, la non alimentation des prisonniers par les autorités pénitentiaires est une forme de torture condamnable et qui doit disparaître.

2. 3. Sévices corporels

Suite au travail de sensibilisation des autorités, la bastonnade dans les prisons, tant de fois dénoncée par KAF est en voie de disparition. Mais, il n'en demeure pas moins vrai que les sévices corporels subsistent, sous la forme des coups donnés aux futurs détenus au moment de l'arrestation ou capture et de brutalité dans laquelle la personne est traînée « manu militari » jusqu'au cachot. Il faut signaler aussi les mauvaises conditions de couchage (sur le froid, à même le sol, sans couverture) et de fois dans une cellule servant en même temps de toilette pour les petits besoins. Le cas de M. SENGI MWALI qui a subi le traitement inhumains des policiers sors de sa capture de KITINDI (à 105 km de Kamituga), pendant son transfert à pied jusqu'à son arrivée à la prison de Kamituga est parlant. A son arrivée avec ses compagnons détenus, ils ont tous tombés malades.

Ces sévices corporels sont bel et bien contraires à la dignité de l'homme.

3. Motifs de détention et règles de procédure

Dans une large mesure, les motifs légaux de détention ainsi que les règles de procédure semblent être ignorés du personnel judiciaire de KAMITUGA. Certes, il

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

faut noter que la cohabitation Droit coutumier- Droit positif soulève parfois des contradictions qui renforcent la confusion tant des justiciables que des organes judiciaires, qu'ils soient juges coutumiers ou auxiliaires de la justice, mais il n'empêche que le Droit positif congolais est assez clair sur les matières respectives de la coutume et celles de la loi.

Sur le plan de la procédure, nous devons dénoncer qu'au poste étatique de KATUNGA, les arrestations, auditions et tous actes de procédure sont posés par un agent de police non assermenté prénommé GUILLAUME et qui semble être devenu la terreur des habitants de KAMITUGA. Heureusement ce défaut de qualité, nous a permis d'obtenir la libération de 4 personnes arrêtées, détenues et auditionnées par lui au mois de novembre 2004.

Il sied de signaler aussi l'ignorance totale des règles de procédure qui pousse même les membres du tribunal coutumier à décider des détentions préventives au mépris total de la loi congolaise qui réserve cette grave décision aux officiers du ministère public.

Dans l'ensemble, un décryptage des motifs de détention fait souvent réapparaître des cas de sorcellerie, d'adultère, d'insolvabilité, de non restitution de la dot, qui, les uns ne sont pas des infractions pénales en droit positif congolais. Pour ceux qui constituent des infractions pénales, elles doivent être poursuivies dans un procès équitables et dans le strict respect de la dignité humaine.

Monsieur MUNYOLOLO WATULASULI, *pour ne citer que cet exemple, nous a été présenté à KATUNGA, comme héritier d'une dette de dot versée avant sa naissance*

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

entre les mains de son défunt père pour le mariage de sa tante. Celle-ci ayant décidé de se séparer de son mari, le jeune WATULASULI a été poursuivi en restitution de la dot, ce qui a conduit à sa détention.

Le tableau des motifs de détention est somme toute assez mauvais. Et comme actions concrètes, en plus des actions ordinaires d'assistance aux victimes, KAF envisage de mettre en place des mécanismes de prévention de la torture. Cela se fera notamment par la formation et l'information des autorités judiciaires et les forces vives locales pour leur donner des munitions contre des cas décriés ci-haut plutôt que de vivre éternellement à la défensive.

II^{ème} Partie : REPONSE DE KAF AUX DIFFICULTES DES PERSONNES DETENUES ET DE LA POPULATION DE KAMITUGA

Depuis le début de ses activités dans cette partie isolée de la R.D.CONGO, KAF s'est efforcé, dans la mesure de ses moyens, à apporter une réponse symbolique à la souffrance des populations meurtries, en l'occurrence des victimes de la torture dans les *amigos* (prisons) de la ville de KAMITUGA. En cette fin d'année 2004, les activistes de KAF ont pensé à accompagner leur classique assistance judiciaire d'autres types d'intervention qui annoncent des programmes qui pourraient être un plus grand soulagement pour la population.

1. Formation et information: la prévention de la torture et de l'arbitraire

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Habituellement, les séjours des juristes de KAF à KAMITUGA sont une occasion d'échanges d'expériences, échanges de points de vue et d'entretiens bénéfiques avec les forces vives de la cité, les membres de la société civile ainsi qu'avec les autorités administratives et judiciaires de la place. Ces séances qui se tiennent tant dans des cadres formels que dans des cadres informels ont été, cette fois-ci, appuyés par une campagne médiatique d'information sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire au CONGO à travers la jeune radio APIDE de KAMITUGA.

En effet, l'arrivée des juristes de KAF à Kamituga en novembre 2004 a coïncidé avec la venue des juges du Tribunal de grande instance du siège d'UVIRA, lequel a la cité sous sa compétence territoriale. Il est vite apparu aux défenseurs de droits de l'homme de la fondation KAF que les habitants de la cité semblaient ne pas bien saisir la signification d'un tribunal venu siéger en chambre foraine, sa mission exacte, son rôle et son pouvoir par rapport au tribunal coutumier ou carrément par rapport au parquet qui, lui, est représenté en permanence dans la cité. Bien plus, il s'est avéré que les justiciables ne savaient pas qu'attendre de ce tribunal ni ce qui pouvait être son apport dans le rétablissement des personnes dans leurs droits.

Pour remédier à cette situation, KAF a spontanément ouvert un partenariat avec la radio APIDE en vue d'organiser des émissions d'éclaircissement dans laquelle Me KIZUNGU LOOCHI, avocat-conseil de KAF et LAURENT KASINDI, juriste et coordonnateur de la fondation, se sont attelés à expliquer en FRANÇAIS et en SWAHILI (langue nationale la plus parlée localement) certains aspects, les plus importants de l'organisation et de la compétence judiciaire en droit congolais. Il s'est agi d'éclairer, dans un langage simple et accessible à tous, la lanterne des habitants sur ce que l'on entend par tribunal, sur la différence entre tribunal et parquet, sur la

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

différence entre juge et procureur, sur la compétence matérielle du parquet, sur le rôle du juge dans la procédure judiciaire, etc. Les questions des journalistes se sont vite orientées sur la particularité d'un tribunal siégeant en chambre foraine, sur la nécessité d'un avocat devant un tribunal, ainsi que sur les abus éventuels dans la procédure, notamment ceux relevés par KAF dans ses rapports antérieurs.

Une large diffusion de ces interviews aura été, espérons le, annonciateur d'un vaste programme de vulgarisation du DROIT qui s'avère être une nécessité dans la prévention de l'arbitraire et des cas de torture physique et morale dont sont quotidiennement victimes les habitants de la cité de KAMITUGA.

2. Contribution à la réhabilitation de la prison de Mero et à l'amélioration des conditions de détention

Dans ses précédents rapports, KAF a souvent fait état des conditions précaires de détention dans les *amigos* de la ville de KAMITUGA. Le seul cachot qui présentait des conditions relativement acceptables de détention était celui de MERO, hérité de la Brigade minière, mais qui depuis un temps présentait des signes de vétusté. Des détenus dangereux qui semaient la terreur dans la ville y avaient été transférés après leur condamnation. Ceux-ci ont profité, en fin 2003, du vieillissement des murs du cachot pour creuser un gros trou dans le mur et s'évader. Comme si cela ne suffisait pas, un vent violent a soulevé quelques mois plus tard la toiture du même cachot, rendant impossible toute détention dans cette cellule réservée aux détenus masculins.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

En conséquence, il a fallu créer d'urgence une autre cellule plus petite et à moindres coûts, où les détenus étaient entassés, pendant que les autres étaient transférés à KATUNGA. Il faudrait plutôt appeler cela «*ce qui reste de KATUNGA* » car nous avons déjà expliqué dans nos précédents rapports les circonstances dans lesquelles cet ***amigo (prison)*** avait été partiellement démoli par des manifestants.

Somme toute, il devenait urgent, pour les autorités carcérales de MERO, de penser à reconstruire la cellule hors d'usage. Les moyens requis pour cette réhabilitation étaient difficiles à réunir, et lors du passage de l'équipe des agents de KAF, la fondation a été appelée à contribution. Consciente de ce que la réhabilitation de cette cellule serait une réponse à la surcharge de KATUNGA et à l'amélioration des conditions de détention avec une cellule plus aérée, la fondation KAF a spontanément offert l'équivalent de 3 sacs de ciment aux autorités pénitentiaires de Mero.

Aujourd'hui, KAF est encore sollicitée pour contribuer à la réhabilitation du cachot de KATUNGA dont les murs en bois criblés de trous et le pavement en sol ferme où les détenus passent la nuit sont un véritable déni de l'humanité à l'égard des personnes incarcérées. Mais comment répondre à tous ces besoins avec des moyens si limités ?

3. De la Nourriture aux détenus: Remède contre la torture par la faim

Comme nous l'avons dit dans l'état des lieux de la situation carcérale de KAMITUGA, les détenus sont mal ou presque pas nourris. A côté de la souffrance infligée par le froid nocturne, des douleurs dues aux mauvaises conditions de couchage et des piqûres de différents insectes qui fourmillent dans ces lieux de

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

cauchemar, les détenus sont obligés de subir aussi les morsures d'un estomac tenu vide trop longtemps.

En prélude au programme d'assistance alimentaire permanent projeté pour l'année 2005, KAF a-t-il organisé, en date du 20 novembre, une distribution de la nourriture aux détenus de toutes les prisons de Kamituga.

Pour ce faire, des femmes de l'église de la cinquième CELPA/ KITEMBA ont contribué à la préparation de la nourriture destinée aux prisonniers ainsi qu'à accompagner les délégués de KAF dans les différents cachots en vue d'assurer la distribution facile de la nourriture aux prisonniers. Beaucoup d'entre eux ont affirmé avoir mangé à leur faim pour la première fois depuis des nombreux jours. Ce jour là, tant à MERO qu'à KATUNGA, près de 50 détenus, hommes et femmes confondus, ont été étonnés de se voir reconnaître un droit à l'alimentation même au cachot.

Depuis le début de l'année 2005, ce projet d'aide alimentaire aux prisonniers est devenu une réalité. Mais la limite des moyens et l'absence d'un partenaire permanent pour ce projet risquent d'être fatales pour des centaines des prisonniers par an.

4. Des médicaments de premiers secours aux détenus

L'une des plus grandes préoccupations de KAF a toujours été l'état de santé des personnes incarcérées ainsi que les réactions possibles en cas de maladie déclarée en détention. Car il est évident que l'une des conséquences les plus directes des mauvaises conditions de détention des prisonniers demeure la contamination de

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

maladies en détention ou alors l'aggravation d'un état de santé déjà fragile avant l'entrée au cachot.

Après avoir procédé à la distribution de médicaments aux prisonniers et aux autorités carcérales lors des missions précédentes (voir **notre rapport annuel d'activités 2003 sur le site www.kaf-africa.org**), KAF a pensé qu'il était certainement plus efficace de trouver le moyen d'assurer des soins de santé en permanence et gratuitement aux malades en détention.

En attendant que ne démarre le programme d'assistance médicale complète aux prisonniers et victimes de torture prévu pour l'année 2005 en partenariat avec l'hôpital général de KAMITUGA, un stock de médicaments de premier secours a été mis à la disposition des détenus pour pouvoir soulager leurs douleurs dans un premier temps. *Il s'agit d'un lot d'antipaludiques et de différents calmants dont le Fansidar, le paracétamol, l'aspirine, l'indocid, et autres vitamines.*

Ce geste symbolique a apporté un soulagement aux détenus dont la santé pourrait se dégrader pendant ces dernières semaines de l'année 2004. Grâce à un plaidoyer mené auprès des autorités locales, KAF a pu obtenir également la garantie que les détenus qui le voudraient seraient autorisés de consulter un médecin de l'hôpital général.

Grâce à notre secrétariat de Kamituga, l'assistance médicale aux détenus en partenariat avec l'hôpital général sera une réalité en 2005.

5. Assistance judiciaire et juridique aux prisonniers

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

L'assistance judiciaire aura pendant longtemps caractérisé l'intervention de KAF dans la ville de KAMITUGA. La tradition veut en effet que chaque descente des juristes de KAF sur le terrain soit couronnée par la libération de nombreuses personnes qui croupissent dans les cellules sans que leur détention soit légalement justifiée. La visite des cachots est souvent aussi l'occasion la plus sûre de relever les diverses souffrances infligées aux hommes et femmes privés de leur liberté dans des desseins nuisibles.

En cette fin d'année 2004, deux cachots de deux cellules chacun ont été visités avec une population carcérale **de près de 42 personnes**, hommes et femmes confondus : il s'agit des prisons de KATUNGA et de MERO. Nous présentons dans les lignes suivantes quelques cas indicatifs de torture et d'illégalité que nous avons retenu ainsi que les résultats obtenus après assistance.

A. DOSSIERS DE DETENUS A KATUNGA

1° Mme SIFA BYANDI (cas pratique n°4)

- Identification de la victime : ménagère habitant TRANSCO, mère de 1 enfant
- Contexte de la torture : détention illégale depuis le 13 novembre pour restitution de la dot versée à ses parents
- Type de torture subie : torture psychologique, humiliation devant les voisins, privation de liberté, intimidations, privation de la nourriture, insomnie, mauvaise condition de couchage.
- Tortionnaire impliqué : son ex-concubin nommé MADOVA et le tribunal de collectivité de WAMUZIMU

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

- Séquelles enregistrées : crainte de rentrer dans la cité, sentiment d'injustice et de perte d'identité.
- Assistance dispensée par KAF : assistance judiciaire et juridique, psychologique (encouragements de retourner chez elle et autres conseils).
- Personnel ayant mené l'assistance : les juristes et activistes de KAF
- Lieu d'assistance : cachot de KATUNGA
- Résultats obtenus : relaxation de la victime pour absence de faits infractionnels
- Assistance future : suivi psychologique et prévention de représailles.

2° Mr MBARUKU MUSAMBYA (cas pratique n°11)

- Identification de la victime : cultivateur, père de 2 enfants transféré à partir de SHABUNDA (à 105 km)
- Contexte de la torture : privations diverses pendant la longue marche de transfert
- Type de torture subie : tortures physiques durant la capture et le transfert de Shabunda à Kamituga, privation de nourriture, contrainte de marche à pied en dépit de la fatigue physique.
- Tortionnaire impliqué : les policiers chargés du transfert et capture.
- Séquelles enregistrées : problèmes de santé, lésions corporelles (plaies à la jambe)
- Assistance dispensée par KAF : Assistance judiciaires (exiger que la victime soit auditionnée au plus vite sur les faits lui reprochés par l'OPJ et que son dossier soit transféré au parquet), médicale (traitement des lésions corporelles et d'autres problèmes de santé. Conseils juridiques et anciens psychologiques aussi.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

-
- Personnel ayant mené l'assistance : les juristes et l'infirmier de KAF
 - Lieu d'assistance : Amigo de KATUNGA
 - Résultats obtenus : transfert du dossier au parquet.
 - Assistance future : Assistance judiciaire devant le parquet et éventuellement devant le tribunal.

3° Mr MUSHARAMINE ISEBULA (cas pratique n°12.)

- Identification de la victime : vendeur de boissons locales ayant sa principale résidence à BUKAVU
- Contexte de la torture : arrestation et détention pour disparition de 4 bouteilles de bière appartenant au plaignant.
- Type de torture subie : bastonnade pendant la capture, menottes douloureuses, injures pour l'humilier, privation de la nourriture et du sommeil.
- Tortionnaire impliqué : un OPJ non assermenté nommé GUILLAUME
- Séquelles enregistrées : séquelles psychologiques, mauvaises conditions de détention, insomnies, troubles d'angoisses.
- Assistance dispensée par KAF : Assistance psychologiques (conseils) juridique et judiciaire.
- Personnel ayant mené l'assistance : les juristes de KAF
- Lieu d'assistance : Amigo de KATUNGA
- Résultats obtenus : relaxation de la victime pour faits bénins et défaut de qualité dans le chef de l'auteur de l'arrestation
- Assistance future : conseils pour prévention de pareilles injustices à l'avenir.

4° Mr BYEMBA RAPHAEL (cas pratique n°13.)

- Identification de la victime : cultivateur, père de 2 enfants habitant KELE

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

-
- Contexte de la torture : arrestation et détention arbitraire au motif qu'il a empêché que le plaignant ne se connecte sur la fourniture électrique à partir de chez lui.
 - Type de torture subie : brutalité durant l'arrestation et la conduite au cachot, menottes douloureuses causant des écorchures de la peau, privation de la nourriture, insomnie.
 - Tortionnaire impliqué : le secrétaire du parquet nommé MWASSA, lui-même plaignant
 - Séquelles enregistrées : terrorisé, sentiment d'injustice, lésions corporelles simples, troubles d'angoisses.
 - Assistance dispensée par KAF : assistance juridique, judiciaire, psychologique.
 - Personnel ayant mené l'assistance : juristes et secrétariat de KAF
 - Lieu d'assistance : Amigo de KATUNGA
 - Résultats obtenus : relaxation de la victime pour absence de faits infractionnels
 - Assistance future : mener les protagonistes à un arrangement à l'amiable.

5° Mr KOKO RIZIKI (cas pratique n°14)

- Identification de la victime : père de 2 enfants, sans profession, habitant le quartier DELEGUE de Kamituga.
- Contexte de la torture : arrestation et détention arbitraire pour retard de paiement du loyer, soit une créance d'une valeur équivalent à 5\$. Il a payé une amende lourde et injustifiée de 10 \$ le jour de l'arrestation
- Type de torture subie : Mauvaise condition de détention, brutalité de l'arrestation, insomnie et privation de la nourriture durant la détention.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

-
- Tortionnaire impliqué : son bailleur et un OPJ non assermenté nommé GUILLAUME
 - Séquelles enregistrées : trouble d'angoisse et la souffrance et fatigue du corps.
 - Assistance dispensée par KAF : assistance judiciaire, juridique et psychologique.
 - Personnel ayant mené l'assistance : les juristes de KAF
 - Lieu d'assistance : amigo de KATUNGA
 - Résultats obtenus : relaxation pour absence de faits infractionnels
 - Assistance future : conscientisation du bailleur et actions contre l'auteur de l'arrestation.

6° Mr SHANGI KATEMBO (cas pratique n°15)

- Identification de la victime : orpailleur, père de 9 enfants, habitant MERO
- Contexte de la torture : arrestation et **détention préventive de 4 mois pour «abus de confiance »**
- Type de torture subie : sentiments d'Injustice et d'impuissance, douleurs et lésions corporelles simples provoquées par les menottes, insomnies, octroi de nourriture selon le vouloir du policier.
- Tortionnaire impliqué : l'OPJ instructeur
- Séquelles enregistrées : amaigrissement pour cause de mauvaises conditions de vie pendant 4 mois, déstabilisation de la santé de ses enfants dépendant de lui, troubles d'angoisses et d'insomnies.
- Assistance dispensée par KAF : demande de transmission du dossier au parquet (assistance judiciaire et juridique) et assistance psychologique.
- Personnel ayant mené l'assistance : juristes de KAF

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

-
- Lieu d'assistance : amigo de KATUNGA
 - Résultats obtenus : audition de l'accusé sur PV
 - Assistance future : assistance judiciaire gratuite devant le parquet et devant le tribunal le cas échéant.

7° Mme MUSSA BYA KUMBELE (cas pratique n°4)

- Identification de la victime : célibataire, mère de 4 enfants dont l'auteur est son concubin
- Contexte de la torture : arrestation et détention depuis 3 jours pour contraindre ses parents à restituer la « dot »
- Type de torture subie : mauvaises conditions de couchage à même le sol, mauvaise alimentation, menaces d'emprisonnement à longue durée, amendes exorbitantes, insomnies.
- Tortionnaire impliqué : le tribunal du territoire
- Séquelles enregistrées : Menottes douloureuses (humiliation) lors de l'arrestation dans des circonstances et suivant des modes contraires à la dignité humaine, fatigue du corps, troubles d'angoisses.
- Assistance dispensée par KAF : plaidoyer auprès du parquet (assistance judiciaire et juridique).
- Personnel ayant mené l'assistance : juristes de KAF
- Lieu d'assistance : amigo de KATUNGA
- Résultats obtenus : libération sur ordre du parquet
- Assistance future : recours contre le jugement du tribunal coutumier empreint d'illégalité

8° Mr MBILIZI KITETE (cas pratique n°16)

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

- Identification de la victime : marié, père de 2 enfants, habitant le quartier **POUDRIERE**
- Contexte de la torture : détention depuis une semaine pour un motif que les OPJ n'ont pas pu ou ont eu honte d'avouer
- Type de torture subie : Menottes douloureuses, privation de liberté, intimidation, menaces, conditions de couchage inhumaines, alimentation hasardeuse.
- Tortionnaire impliqué : inconnu, apparemment l'un des OPJ dont chacun nié être détenteur du dossier, à croire que la victime s'est amenée de son propre gré.
- Séquelles enregistrées : état de santé inquiétant, lésions corporelles, troubles d'angoisses et insomnies.
- Assistance dispensée par KAF : premiers soins médicaux; plaidoyer et expression de toute l'indignation de défenseurs des droits de l'homme devant ce cas typique d'arbitraire.
- Personnel ayant mené l'assistance : juristes et infirmier de KAF
- Lieu d'assistance : amigo de KATUNGA
- Résultats obtenus : libération du détenu malade
- Assistance future : suivi de l'état de santé, enquêtes pour découvrir l'auteur de l'arrestation.

9° Mr MUNYOLOLO WATULASUBI (cas pratique n°17)

- Identification de la victime : marié, cultivateur, habitant le quartier **POUDRIERE**, père de 2 enfants

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

-
- Contexte de la torture : détenu pour le contraindre à payer les amendes dues au tribunal coutumier après prononciation et exécution du jugement le condamnant à la restitution de la dot
 - Type de torture subie : Mauvaises conditions de couchages, octroi de nourriture selon les humeurs du tortionnaire, amendes exorbitantes, maladie contractée en détention.
 - Tortionnaire impliqué : le tribunal du territoire
 - Séquelles enregistrées : désespoir, douleurs physiques dues aux mauvaises conditions de détention, la peur.
 - Assistance dispensée par KAF : plaidoyer pour qu'il bénéficie d'un délai en vue de s'acquitter de son obligation tout en recouvrant sa liberté
 - Personnel ayant mené l'assistance : juristes de KAF
 - Lieu d'assistance : cachot de KATUNGA
 - Résultats obtenus : relaxation du détenu avec le bénéfice d'un délai de 7 jours pour payer les amendes fixées par le juge coutumier
 - Assistance future : assistance médicale à pourvoir à cause de son mauvais état de santé

10° Mr SUMAILI SONGI (cas pratique n°11.)

- Identification de la victime : cultivateur, marié, père de 2 enfants, habitant KITINDI, à près 105 km
- Contexte de la torture : mauvaises conditions de transfert sur 105 km de marche à pieds à travers la brousse sous escorte de policiers.
- Type de torture subie : mauvais traitements pendant la capture, transfert et la détention.
- Tortionnaire impliqué : les policiers chargés d'escorter les accusés

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

-
- Séquelles enregistrées : fatigue, muscles endoloris, forte fièvre
 - Assistance dispensée par KAF : assistance judiciaire, médicale
 - Personnel ayant mené l'assistance : les juristes et l'infirmier de KAF
 - Lieu d'assistance : cachot de KATUNGA
 - Résultats obtenus : audition de l'accusé sur PV, transmission du dossier au parquet
 - Assistance future : assistance judiciaire gratuite si possible

11° Mr MUSIWA KALUZI (cas pratique n°19)

- Identification de la victime : marié, père de 3 enfants, habitant KELE
- Contexte de la torture : arrestation quasi clandestine décidée par un secrétaire du tribunal coutumier sans qualité d'OPJ sur la plainte d'un dénommé THEOPHILE
- Type de torture subie : privation de liberté pendant 10 jours sans billet d'écrou, menotte douloureuse durant la capture, mauvaises conditions de détention (couchage et nourriture notamment), insomnie, intimidations.
- Tortionnaire impliqué : le secrétaire du tribunal, les autres OPJ comme complices de l'arbitraire
- Séquelles enregistrées : Perte de poids due à une très mauvaise alimentation et à la terreur, troubles d'angoisses et d'insomnies.
- Assistance dispensée par KAF : lobbying pour obtenir sa libération.
- Personnel ayant mené l'assistance : juristes de KAF
- Lieu d'assistance : amigo de KATUNGA
- Résultats obtenus : libération sur décision du procureur

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

-
- Assistance future : actions en réparation contre l'auteur de cette détention arbitraire

12° Mr PASCAL NAMEGABE (cas pratique n° 20)

- Identification de la victime : boucher de son état, marié, père de 2 enfants, résident de WALUNGU, 150km à l'Est.
- Contexte de la torture : détention pour le contraindre à s'acquitter d'une créance de 30 dollars.
- Type de torture subie : privation de liberté, mauvaise alimentation, mauvaises conditions de couchage, contrainte à payer 5\$ comme frais de procédure
- Tortionnaire impliqué : le policier nommé GUILLAUME, commandant de séjour non assermenté
- Séquelles enregistrées : panique et tendance à s'endetter pour mettre fin à la torture, troubles d'insomnies, d'angoisse.
- Assistance dispensée par KAF : plaidoyer
- Personnel ayant mené l'assistance : juristes de KAF
- Lieu d'assistance : cachot de KATUNGA
- Résultats obtenus : libération
- Assistance future : engager un lobbying conte le policier GUILLAUME

13° Mr JUSTIN MUNGWAKONKWA (cas pratique n°21)

- Identification de la victime : pisciculteur, marié, père de 1 enfant, habitant MERO

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

-
- Contexte de la torture : il est asthmatique, contraint de passer des nuits froides dans les cellules délabrées de KATUNGA, sans aucune considération pour la particularité de son état de santé
 - Type de torture subie : Mauvaises conditions de détention (couchage, nourritures inappropriées), privation des soins médicaux,
 - Tortionnaire impliqué : la police attachée au bureau II du parquet
 - Séquelles enregistrées : aggravation de son mauvais état de santé, dépourvu de soins, difficultés respiratoires accrues, faiblesses physiques généralisées.
 - Assistance dispensée par KAF : demande de consultation du médecin, sollicitation de la réquisition pour transmission de son dossier au parquet
 - Personnel ayant mené l'assistance : juristes de KAF
 - Lieu d'assistance : cachot de KATUNGA
 - Résultats obtenus : dossier transmis au parquet, possibilité de rencontrer régulièrement le médecin.
 - Assistance future : assistance médicale en considération de ses moyens limités, assistance judiciaire le cas échéant

14° Mr MUKUPI MUGAMBWA (cas pratique n°4)

- Identification de la victime : marié, sans profession, père de 5 enfants, habitant KALINGI
- Contexte de la torture : détention prolongée sur ordre du tribunal du territoire en dépit de l'exécution du jugement le condamnant à la restitution de la dot de sa sœur laquelle a décidé de quitter son ménage
- Type de torture subie : Mauvaises conditions de détention, privation illégale de liberté pour le contraindre à payer des amendes exorbitantes fixées par le tribunal coutumier

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

-
- Tortionnaire impliqué : le tribunal du territoire de WAMUZIMU
 - Séquelles enregistrées : tendance à s'appauvrir davantage pour satisfaire aux conditions du tribunal de territoire et recouvrer sa liberté, sentiment d'injustice, crainte pour l'avenir de sa condition d'homme libre
 - Assistance dispensée par KAF : vérification de la requête aux fins d'emprisonnement, assistance psychologique.
 - Personnel ayant mené l'assistance : juristes de KAF
 - Lieu d'assistance : cachot de KATUNGA
 - Résultats obtenus : libération avec délai de grâce de 15 jours pour paiement des amendes judiciaires et frais de justice
 - Assistance future : transmission copie du jugement à KAF pour suivi

15° Mr SENGI MWALI (cas pratique n°11.)

- Identification de la victime : célibataire, cultivateur, transféré à partir de KITINDI, SHABUNDA, à 105km
- Contexte de la torture : mauvais traitements pendant la capture, transfert et la détention.
- Type de torture subie : marche forcée au-delà de la fatigue, intimidations et extorsion de sommes d'argent chemin faisant
- Tortionnaire impliqué : policiers d'escorte chargés du transfert
- Séquelles enregistrées : maux de tête
- Assistance dispensée par KAF : assistance médicale en premiers soins, demande de transmission du dossier au parquet
- Personnel ayant mené l'assistance : juristes et infirmiers de KAF
- Lieu d'assistance : amigo de KATUNGA

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

- Résultats obtenus : réquisition à OMP, la victime est soulagée quant à ses souffrances physiques
- Assistance future : assistance judiciaire devant le parquet et devant le tribunal si besoin

16° Mme BYAKILONGO YOGOLELO (cas pratique n°22)

- Identification de la victime : femme enceinte transmise à l'hôpital la grossesse étant à terme.
- Contexte de la torture : condamnée illégalement par le tribunal de chefferie après des semaines de « détention préventive » relevant de l'arbitraire
- Type de torture subie : privation de liberté, derniers mois de grossesse passés dans les conditions inhumaines d'hébergement à KATUNGA pour la contraindre à retourner chez un concubin qu'elle a décidé de quitter
- Tortionnaire impliqué : tribunal de chefferie
- Séquelles enregistrées : complications de la grossesse, risque d'accouchement difficile
- Assistance dispensée par KAF : suivi médical, assistance judiciaire à pourvoir
- Personnel ayant mené l'assistance : juristes et personnel médical de KAF
- Lieu d'assistance : hôpital général de KAMITUGA
- Résultats obtenus : engagement personnel du médecin à suivre de près son cas.
- Assistance future : obtention du jugement pour recours en annulation devant le tribunal de grande instance

6. Assistance aux victimes de viols

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

A. BUKAVU

Nous avons donné l'aide médicale à 17 femmes violées. Elles ont bénéficié du dépistage volontaire gratuit au sein de notre centre de dépistage de Bukavu. Malheureusement, 23.5% de ces 17 femmes ont été testées séropositives (Cfr. Communiqué de presse conjoint KAF-SIS sur les sites www.kaf-africa.org et www.hiv-net.org). Mais faute des moyens, nous n'avons pas pu leur octroyer une prise en charge médicale appropriée par notamment le traitement aux antiretroviraux.

B. KAMITUGA

Ici nous avons assisté 25 femmes violées. Elles ont bénéficié du dépistage volontaire gratuits au sein de notre centre de dépistage. Malheureusement, 10 parmi elles soit 40% ont été testées séropositives (Voir sur les sites www.kaf-africa.org et www.hiv-net.org) . Mais faute des moyens, nous n'avons pas pu leur octroyer une prise en charge médicale appropriée par notamment le traitement aux antiretroviraux.

Nous espérons que nos lecteurs, les personnes de bonne volonté et le gouvernement de la RDC nous aideront à maintenir ces victimes en vie.

7. ASSISTANCES A D'AUTRES CAS DE LA TORTURE

Au cours de l'année 2004, la fondation KAF a pû venir en aide à d'autres cas de la torture notamment les personnes qui ont été capturées et torturées par les miliciens rwandais Interahamwe lors de leurs nombreuses attaques perpétrées contre les paisibles villages congolais du Sud-Kivu. Le cas le plus spectaculaire et le plus

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

documenté est celui de **M. Buhendwa Zihahirwa Karabandwa** (43 ans), domicilié à Kitemba, Kamituga, Sud-Kivu, RDC.

- Identification de la victime : Un père de famille avec une femme et 5 enfants.
- Contexte de la torture : torturé sauvagement par les Interahamwe lors de leur attaque de Février 1999 dans le village de Byonga, à 240 kms de la ville de Bukavu et 65kms de la ville de Kamituga. Il était là à la recherche des produits alimentaires (maniocs, champignons, gibiers..) pour sa famille.
- Type de torture subie : Bastonnade, mâchoire broyée par une crosse de kalashnikov, lésions corporelles graves sur le visage et d'autres traitements inhumains indescriptibles.
- Tortionnaire impliqué : Les miliciens interahamwe.
- Séquelles enregistrées : Le visage déformé, les mâchoire cassé, le nez taillé, traumatisme crânien grave, les yeux irritées, anémie grave, troubles d'angoisses, perte des poids et inaptés physiques.
- Assistance dispensée par KAF : Soins d'urgence à Kamituga et Transfert médical auprès des cliniques universitaires de Kinshasa.
- Personnel ayant mené l'assistance : juristes et personnel médical de KAF
- Lieu d'assistance : hôpital général de KAMITUGA, Clinique universitaire de Kinshasa.
- Résultats obtenus : Premiers soins d'urgence pour arrêter l'écoulement de sang et soigner les plaies. Son transfert auprès des cliniques spécialisées.
- Assistance future : Financement des soins médicaux aux cliniques universitaires de Kinshasa.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

Selon toute évidence, le travail abattu est certes considérable, mais il reste encore du chemin avant que l'idéal de justice et de dignité humaine ne devienne une réalité dans la ville de KAMITUGA. Bien au-delà de la ville de Kamituga, des milliers de personnes se sentent encore abandonnées à elles-mêmes, exposées à toutes les exactions dont un homme armé est capable loin de toute forme de pression, ce qui condamne la cité à un enclavement de plus en plus étouffant. **L'impunité** dans le chef des militaires n'est pas prête à prendre fin et l'on sent bien que **les bandes dites incontrôlées**, tant d'origine congolaise qu'étrangères ont bien le loisir de continuer à opérer tranquillement pour une durée jusque là indéterminée.

L'administration de la justice quant à elle demeure une préoccupation majeure en raison notamment *de l'insuffisance tant de fois décriée du personnel au service du parquet* pour un ressort aussi vaste ; en raison aussi de *cette application superficielle des règles procédurales* de la loi congolaise.

En réponse à ce bilan mitigé, KAF se propose, à travers les recommandations suivantes, d'offrir certaines pistes de sortie dont la mise en œuvre relève de la volonté des pouvoirs publics congolais, des organisations non gouvernementales et humanitaires, ainsi que, dans une mesure non moindre, du peuple congolais lui-même :

1°Au gouvernement de transition de la république démocratique du CONGO, nous recommandons un meilleur encadrement des éléments des forces armées qui continuent à vouloir décharger leurs mauvaises conditions de vie sur les populations dont ont sait pourtant qu'elles se débattent elles-mêmes dans une conjoncture difficile. L'Etat congolais doit aussi sentir interpellé par la mauvaise application, et

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

des fois même la non application de la loi, dans l'arrière pays pour instaurer une vulgarisation des textes légaux et lancer des campagnes de recyclage du personnel judiciaire qui accuse à certains égards des lacunes quasi-impardonnables.

Cette fin d'année 2004 aura aussi coïncidé avec l'application d'une nouvelle mise en place au sein de la magistrature congolaise. KAF dénonce le fait que les pouvoirs publics congolais n'aient choisi cette occasion pour renforcer le parquet de MWENGA-SHABUNDA qui n'en demeure pas moins un vaste ressort même pour le nouveau procureur, tout aussi dépourvu de moyen de déplacement que son prédécesseur.

2° Aux organismes internationaux,

Nous recommandons une intégration des urgences relevées par KAF sur la ville de KAMITUGA dans leurs programmes d'activités respectifs. Compte tenu de l'ampleur des besoins humanitaires et d'intervention que présente cette cité, KAF ne peut en l'instant actuel apporter seul des solutions à des problèmes aussi diversifiés. La carte générale d'implantation des organismes internationaux dans la province du SUD-KIVU démontre en effet que le territoire de MWENGA qui renferme la cité de KAMITUGA semble être tenu à l'écart des programmes qui auraient pourtant soulagé ses populations meurtries et en proie à des exactions diverses dans leur enclavement. Votre appui pour la réalisation de nos objectifs est vivement souhaité.

3° Aux associations des défenses de droits de l'homme et organismes nationaux,

Nous continuons de rappeler qu'une distribution équitable des actions sur toute l'étendue du territoire national commande que les organismes nationaux cessent de

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

se confiner dans les grandes villes au détriment de l'arrière-pays où vit pourtant la plus grande partie (plus de 80%) et la plus vulnérable de la population congolaise. Sachant que la constitution des dossiers à soumettre à la cour pénale internationale sera l'œuvre des associations oeuvrant à la base, KAF craint que les multiples exactions et crimes odieux commis ces dernières années en territoire de MWENGA ne demeurent impunies faute de données suffisamment élaborées. Nous vous prions de nous apporter votre appui financier, logistique, moral et diplomatique.

4° Aux âmes de bonne volonté, KAF soumet son désir d'aller plus en avant dans la prévention et la répression des actes de torture ainsi que l'assistance aux nombreuses victimes du non respect par les autorités tant officielles que coutumières et même de personnes privées des prescrits de la convention des Nations unies contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants. Votre aide nous est d'une grande importance pour réaliser ce programme louable et noble.

KAF souhaiterait renforcer son programme de prévention de la torture et de l'arbitraire par une vulgarisation tous azimuts de règles d'organisation et de la compétence judiciaire en RDCONGO par le biais de brochures en langues vernaculaires, d'émissions radiodiffusées régulières et de séminaires et ateliers de formation des membres du personnel judiciaire et des tribunaux coutumiers du territoire de MWENGA. Ces mêmes voies de vulgarisation seraient aussi utilisées et renforcées pour des animations autour de la déclaration universelle des droits de l'homme, et de différents textes internationaux ratifiés par la RDCONGO et protégeant l'intégrité physique et la dignité humaine.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr



KATALIKO ACTIONS FOR AFRICA-KATALIKO ACTIONS POUR L'AFRIQUE

Fondation d'utilité publique enregistrée auprès de l'Etat congolais sous les nos
F. 92/6961 et MS 1255/DSSP/30/401

KAF continuera à contribuer à améliorer les conditions d'incarcération des détenus du territoire de MWENGA par la réhabilitation des cachots et amigots où des hommes, femmes et enfants sont généralement enfermés et passent des nuits dans des conditions inhumaines. Le cachot de KATUNGA qui est actuellement dans un état lamentable serait l'action phare pour ce programme qui présente actuellement une urgence en raison des nombreux détenus que nous y avons laissés et qui dorment exposés aux intempéries.

La fondation a aussi un programme d'alimentation des détenus pour lesquels des visites devraient être organisées au minimum une fois par semaine sous la coordination du secrétariat permanent de KAF à KAMITUGA ; mais hélas, les moyens en notre disposition ne permettent pour le moment une intervention permanente dans ce domaine où l'urgence s'impose pourtant.

En définitive, nous attirons l'attention de tous sur les femmes victimes de viol du territoire de MWENGA dont les unes, malheureusement, ont été testées séropositives par KAF et qui marchent désespérément vers la mort faute d'assistance et d'accompagnement.

Nous ne pouvons clore ce rapport sans adresser un mot de remerciement à tous ceux qui, de l'intérieur comme de l'extérieur de la RDCONGO, ont contribué de quelque manière que ce soit à la réalisation de ce travail. Que l'ancien procureur de MWENGA SHABUNDA appelé à d'autres charges dans la magistrature congolaise, et qui a largement contribué à l'amélioration des conditions de détention à Kamituga et à la lutte contre la torture se trouve remercié. Nous espérons une large collaboration avec son successeur.

Siège administratif: 120 avenue P. E. Lumumba, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu,
République Dém. du Congo

C/o Bureau international : Case postale 882 CH-1701 Fribourg, Switzerland
katalikofoundation@yahoo.com, lau_kass@yahoo.fr